

Le guide de l'étudiant·e HES 2025-2026

Table des matière

Préambule	3	Messagerie électronique.....	13
Lieux d'études	4	Accès aux serveurs et applications.....	13
Changins	4	Equipement informatique	14
hepia.....	4	Accès au réseau internet	14
Plan de situation de Changins	5	Sécurité	14
Questions administratives.....	6	Réglementation et comportement numérique	14
Assurances.....	6	Logiciels	15
Contrôle des habitants	6	Infrastructure.....	16
Changement d'adresse.....	6	Ecole sans fumée.....	16
Attestation d'études.....	6	Ouverture des bâtiments	16
Carte d'étudiant·e	6	Salles d'études.....	16
Heures d'ouverture de la réception	7	Salles de cours	16
Numéros utiles	7	Cafétéria Eldora	16
Armée, service militaire	7	Espaces étudiant·e-s.....	17
Interruption ou abandon des études	7	Panneaux d'affichage	17
Aspects financiers.....	8	Bibliothèque	17
Frais d'études	8	Respect de l'environnement	17
Autres frais liés à l'école.....	8	Courrier	18
Coût de la vie en Suisse	9	Travaux d'impression	18
Bourses d'études.....	9	Armoires personnelles (vestiaires).....	18
Moyens de paiement	9	Véhicules, circulation, parking	18
Formation	10	Demande d'amélioration	19
Diplôme	10	Sécurité	20
Organisation des études.....	10	Consignes en cas d'incendie.....	20
Horaires et organisation des cours.....	10	Exigences de sécurité aux laboratoires	21
Pocket HES.....	10	Exigences de sécurité en cave	22
Absences, congés	11	Divers	23
Calendrier académique	11	Droit à l'image et droit de diffusion	23
Règlement d'études	11	Conseil représentatif de Changins.....	23
Contacts corps enseignant et Direction	11	AOC Changins	23
Evaluation de l'enseignement	12	Logement	24
Informatique.....	13	Service social, aide	24
Compte utilisatrice – utilisateur (login AAI) ..	13	Prévention des risques psycho-sociaux.....	24
Support informatique.....	13	Activités sportives et culturelles	25
		Offres et bons plans de la HES-SO.....	25
		Carte d'étudiant·e internationale	25

Préambule

Bienvenue à CHANGINS !

Toute l'équipe de CHANGINS – Direction, enseignant·e·s et collaborateur·trice·s – est ravie de vous accueillir dans notre école.

Commence ici une aventure passionnante, rythmée par les cours, les travaux pratiques, les dégustations, les projets, les rencontres et, on l'espère, de très bons souvenirs.

Ce guide a pour but de vous aider à bien démarrer et à vous repérer dans la vie quotidienne à CHANGINS. Vous y trouverez des infos pratiques sur l'école, son fonctionnement, ses règles de vie, ses services et ses attentes. Ce n'est pas un règlement rigide, mais plutôt un cadre qui permet à tout le monde d'évoluer dans un environnement agréable, respectueux, durable... et stimulant.

Merci de jouer le jeu, de poser vos questions, de vous impliquer, et surtout de profiter pleinement de votre passage ici !

Marc Schmid
Directeur

Lieux d'études

La première année, la formation se déroule dans les écoles de Changins et d'hepia.
Les deuxième et troisième année, la formation se déroule à Changins.

Changins

Contact :

Route de Duillier 52

1260 Nyon

Tél : +41 (0)22 363 40 50

Fax : +41 (0)22 361 35 88

Courriel : info@changins.ch

www.changins.ch

www.facebook.com/ecoledechangins

www.instagram.com/ecole_de_changins/

Accès Nyon-Changins

- à pied (20 minutes)
- à vélo (PubliBike) 7 minutes, station côté Jura de la gare de Nyon à Changins www.publibike.ch
- en car postal arrêt : Changins ; 2 bus par heure entre 6h et 8h et entre 17h et 20h ; le reste de la journée 1 par heure

hepia

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

hepia – Site de Genève

Rue de la Prairie 4

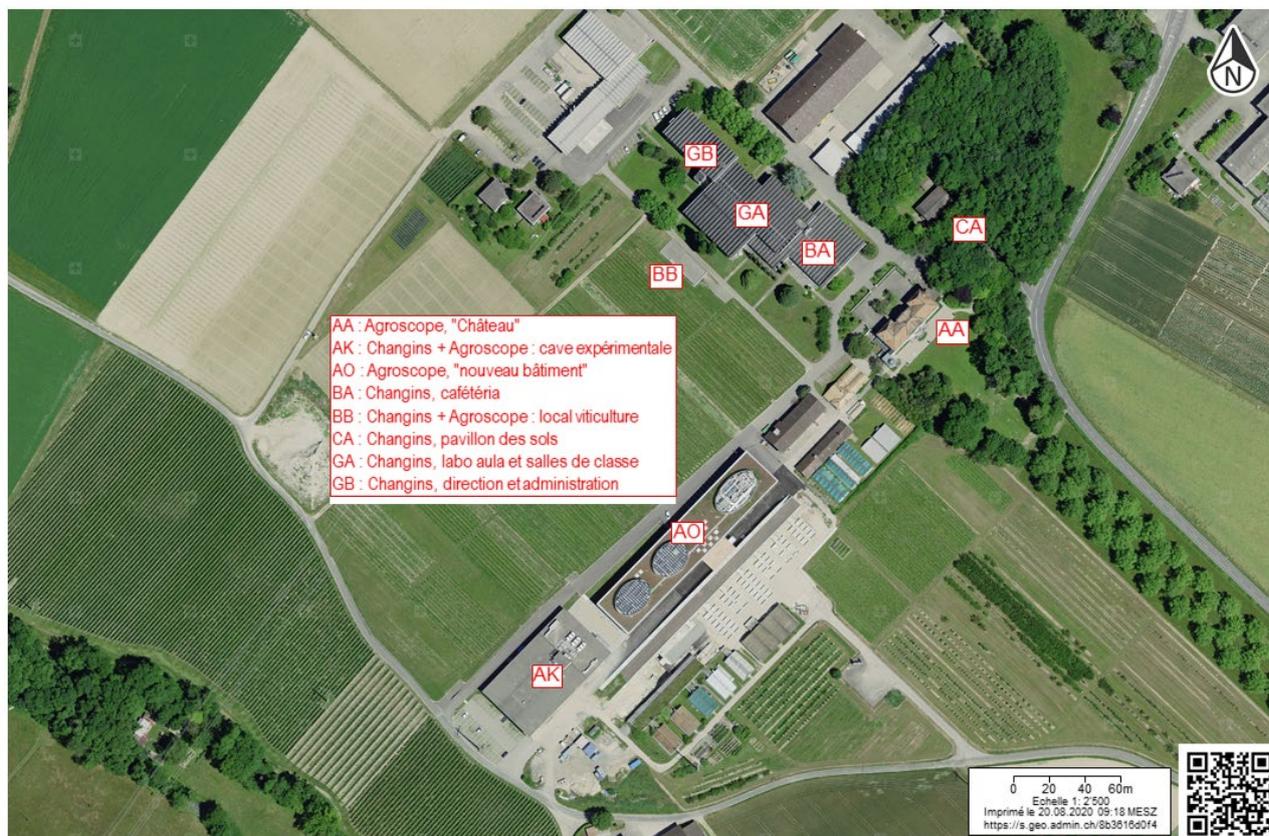
1202 Genève

<https://www.hesge.ch/hepia/>

Accès hepia

- à pied, depuis la gare Cornavin (12 min)
- bus TPG ligne 6-9-10-19, arrêt Prairie

Plan de situation de Changins



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
In collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/informations_juridiques.html
© CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC

Questions administratives

Assurances

Maladie / Accident

Vous devez avoir une assurance maladie et accident couvrant les accidents professionnels et non professionnels avant votre entrée à l'école.

Changins a contracté une assurance accident collective permettant une couverture complémentaire au niveau des frais de traitement et offrant une indemnité en cas d'invalidité. En cas d'accident, vous devez avertir au plus vite l'école de Changins.

Ménage / vol

L'école n'assume aucune responsabilité pendant les cours, les excursions et en cas de vol d'effets personnels dans un bus de l'école.

Contrôle des habitants

Les étudiant·e·s logeant en « résidence secondaire » en Suisse doivent se présenter au bureau du contrôle des habitants de la commune de leur résidence secondaire pour annoncer leur arrivée et leur départ.

Changement d'adresse

Les changements d'adresse ou de moyens de communication (téléphone, portable, courriel) doivent être annoncés au plus vite à l'assistante d'école (martine.huber@changins.ch).

Attestation d'études

Au début de chaque semestre, une attestation d'études en format pdf est déposée dans le **portail IS-Academia** de chaque étudiant·e. Ce document est destiné aux offices de bourses et d'allocations familiales, à l'armée, etc. ; **le document est téléchargeable à tout moment.**

Toute nouvelle demande d'attestation sera facturée CHF 10.-

Carte d'étudiant·e

Au début des études, chaque étudiant·e reçoit une carte d'étudiant·e dont la validité est renouvelée chaque année par un autocollant (réception). Elle est personnelle et intransmissible. En cas de perte, un duplicata peut être obtenu moyennant une finance de CHF 20.-.

Sur présentation de la carte, vous obtiendrez un accès à des bibliothèques du réseau des bibliothèques de suisse romande (RERO) ainsi que certains avantages dans les librairies, pour des activités sportives ou culturelles. Vous obtiendrez également un tarif réduit chez Eldora, partenaire de restauration de Changins.

Heures d'ouverture de la réception

La réception, la direction et l'administration se trouvent au rez-de-chaussée de l'école.

Horaires de la réception :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Le vendredi de 8h00 à 12h00.

Numéros utiles

Accueil Changins	+41 22 363 40 50	info@changins.ch
Assistante de direction	+41 22 363 40 70	isabel.baehler@changins.ch
Assistante d'école HES	+41 22 363 40 81	martine.huber@changins.ch
Intendant	+41 22 363 40 58	eric.pasche@changins.ch
Personnes de confiance externes		https://permanence-rps.ch/
Marc Rosset	+41 21 601 58 09	rosset@crise.ch
Chantal Pasquier	+41 79 233 71 80	pasquier@dailles15.ch
Responsable de filière	+41 22 363 40 38	anne-claire.silvestri@changins.ch
Responsable financière	+41 22 363 40 31	julie-anne.marin@changins.ch
Responsable informatique	+41 22 363 40 33	romain.cellery@changins.ch
Responsable sécurité	+41 22 363 40 71	serge.hautier@changins.ch
Support informatique		informatique@changins.ch
Urgence cave	+41 79 351 24 27	Service technique Agroscope

Armée, service militaire

Les cours de répétition tombant pendant les cours ou lors d'examen peuvent être repoussés.

Il est important de penser à faire votre demande suffisamment tôt.

Les formulaires officiels de l'armée sont disponibles sur le site :

<https://www.armee.ch/fr/deplacement-de-service>

Une fois rempli, merci de le transmettre pour signature à l'assistante d'école, qui vous le retournera après signature du Directeur.

Interruption ou abandon des études

Les abandons ou interruptions d'études doivent être signalés par lettre à la Direction de l'école.

La finance d'études reste due pour tout semestre commencé.

Aspects financiers

Frais d'études

- 1. Taxe d'inscription** CHF 150.-
Les frais d'inscription se montent à CHF 150.-. Ils ne sont pas remboursés en cas de renonciation. Ils sont à payer pour la prise en charge de votre dossier en mentionnant « frais d'inscription HES » sur le compte suivant :
IBAN : CH62 0900 0000 1001 5172 4 - SWIFT / BIC : POFICHBE.
En cas de non-versement des frais d'inscription, le dossier ne sera pas traité et sera renvoyé au candidat.
- 2. Taxe d'études semestrielle**
Etudiant-e en provenance de suisse CHF 700.-
Etudiant-e en provenance de l'étranger CHF 1'050.-
Cette taxe est facturée aussi longtemps que l'étudiant-e est immatriculé-e, et utilise les ressources de l'école ou n'a pas rendu son travail de Bachelor.
- 3. Frais pour matériel scolaire et moyens d'enseignement** CHF 150.-
Ces frais sont perçus chaque semestre. Ce forfait comprend les cours photocopiés édités par Changins, les produits de laboratoires et les travaux pratiques.
- 4. Assurance accidents complémentaire obligatoire** CHF 55.-
Cette assurance est obligatoire et le montant est perçu une fois par année. Elle couvre uniquement les accidents sur le parcours domicile-école, école-école, cours, visites et enseignements à l'extérieur et organisés par l'école.
Attention : elle ne couvre pas les accidents en dehors de l'école ni la maladie.
- 5. Maintien de l'immatriculation** CHF 150.-
Cette taxe est perçue pour l'étudiant-e en congé ou qui a déjà rendu son travail de Bachelor, mais qui doit encore le défendre, et qui n'utilise plus les ressources de l'école.

Autres frais liés à l'école

Ces frais sont donnés à titre indicatifs :

Frais divers (livres, excursions, séminaires, etc.) durant la totalité des études : environ CHF 1'500-
Nourriture /mois..... de CHF 350.- à 500-
Logement (chambre)/mois de CHF 500.- à 1'000-

Une participation financière peut être demandée aux étudiant-e-s pour des séminaires d'étude :

Semestre 1 :

Voyage d'étude..... ~CHF 300.-

Semestre 4 :

Production viticole..... ~CHF 200.-
Summer University ~CHF 200.- à 500.- /semaine à l'étranger

Coût de la vie en Suisse

Le coût de la vie est élevé en Suisse ; un budget minimum d'environ CHF 20'000.- par année est à prévoir pour couvrir vos frais courants (logement, nourriture, habillement, santé, déplacement et loisirs).

Bourses d'études

Une bourse ou un prêt d'études peuvent être demandés sur conditions auprès de l'administration de votre canton de domicile.

L'école dispose d'un fonds d'aide aux étudiant·e·s fonctionnant sur le principe du prêt sans intérêt. Une demande peut être adressée à la Direction.

Moyens de paiement

Les moyens de paiement suivants sont acceptés à Changins :

- Cartes EC et cartes de crédit
- Par TWINT
- Par virement sur le compte IBAN : CH62 0900 0000 1001 5172 4 - SWIFT / BIC : POFICHBE

Formation

Diplôme

Changins offre l'unique filière de formation suisse de niveau HES dans les domaines de la viticulture et de l'œnologie. L'enseignement porte sur la viticulture, l'œnologie, la gestion d'entreprise et des branches générales. Sa particularité réside dans son enseignement tant pratique que théorique.

Cette formation à plein temps se déroule sur trois ans. Elle permet aux étudiant·e·s d'approfondir toutes les facettes de la profession et de se familiariser avec les aspects propres à la viticulture et à l'œnologie, également en dehors des frontières suisses grâce, entre autres, aux semaines de séminaires organisées à l'étranger.

Sur demande à la responsable de filière et après discussion, la formation peut être répartie sur plus de trois ans, pour un maximum de 6 ans.

Les diplômé·e·s sont ingénieur·e·s et obtiennent le titre de « Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie » et d'« Œnologue », conformément aux résolutions de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).

Organisation des études

Semestre 1

Branches générales de base et cours d'initiation

En partie en commun avec les étudiant·e·s de la filière « Agronomie » d'hepia au semestre 1, sur le site d'hepia à Genève (2 jours/semaine)

Semestre 2

Branches générales de base et cours d'initiation à Changins.

Semestres 3 + 4 + 5 + 6

Branches professionnelles à Changins.

Horaires et organisation des cours

La rentrée académique a lieu en septembre, semaine 38.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi entre **8h00 et 17h30**.

L'horaire des cours est à consulter sur le portail IS-Academia accessible sur ordinateur ou via l'application Pocket HES.

Pocket HES

Pocket HES est une application mobile au service des étudiant·es et des hautes écoles que vous pouvez télécharger avec le QR code suivant :



Cette application regroupe les informations suivantes :

- Vos horaires
- Vos résultats
- Vos documents administratifs
- Cyberlearn
- Des informations académiques et générales
- Le menu du restaurant Eldora
- Les évènements à venir
- Un annuaire
- Un service d'impression
- Etc.

Des notifications y seront affichées pour des changements d'horaires, de salles ou des événements particuliers.

Absences, congés

En cas **d'absence** aux examens ou aux cours obligatoires (travaux pratiques, visites, séminaires) pour cause de maladie, d'accident ou de deuil, il faut avertir immédiatement l'assistante d'école HES et la responsable de filière.

L'étudiant-e remettra dans les 3 jours ouvrables un justificatif valable (certificat médical, etc.). **Sans justificatif valable à un examen, la note de 1.0 sera donnée.**

Des **congés** peuvent être demandés, au minimum une semaine à l'avance, pour des motifs valables. Ces demandes sont à transmettre à la responsable de filière.

Calendrier académique

Le calendrier académique est envoyé par courriel. Il se trouve également sur le site internet de l'école www.changins.ch. Il peut être soumis à changements en cours de cursus.

Règlement d'études

Le règlement d'étude est envoyé par courriel. En cas de besoin, il est consultable sur le site internet de l'école www.changins.ch.

Contacts corps enseignant et Direction

Changins encourage les étudiant-e-s à s'adresser directement au corps enseignant en cas de question ou de problème.

Chaque étudiant-e se voit attribuer un conseiller ou une conseillère du corps enseignant avec qui il-elle aura un contact privilégié. La responsable de filière peut aussi être contactée par courriel ou sur rendez-vous.

Le Directeur reçoit les étudiant-e-s sur rendez-vous à prendre avec l'assistante de direction.

Evaluation de l'enseignement

Des évaluations de cours sont organisées sur le portail IS-Academia à la fin des semestres d'études.

Un questionnaire de fin d'études est proposé au mois d'avril de la dernière année afin de connaître la satisfaction des étudiant·e·s et leurs propositions d'amélioration.

La responsable de filière est également à disposition pour recevoir les suggestions, remarques et propositions des étudiant·e·s.

Informatique

Compte utilisatrice – utilisateur (login AAI)

Changins adhère au réseau académique national qui fournit un login AAI (Authentication and Authorization Infrastructure) utilisé pour la connexion aux différents outils numériques.

Ce login est indispensable pour accéder aux différentes ressources numériques. Vos données sont personnelles et confidentielles (votre mot de passe n'est connu que de vous-même)

Votre compte utilisateur est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Un système de double authentification est obligatoire. Il est activé lors de la journée d'immatriculation de septembre. Ces informations vous sont fournies par le service informatique lors de la journée d'immatriculation.

Votre compte sera annulé 2 semaines après la date de votre exmatriculation de Changins (arrêt ou fin de votre formation).

Support informatique

Pour toute question ou problème lié à l'informatique, prendre contact avec le service informatique à l'adresse suivante :

informatique@changins.ch

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais par notre technicien qui est présent sur site une journée par semaine, généralement le jeudi.

Messagerie électronique

Toutes les informations concernant les études et la vie dans l'école sont communiquées par messagerie électronique sur votre adresse institutionnelle (@edu.changins.ch) . Il est donc important de relever régulièrement sa boîte aux lettres et de veiller à supprimer les messages inutiles pour conserver toujours un espace de travail suffisant.

La messagerie est consultable depuis n'importe quel endroit disposant d'un accès internet :

URL : <https://outlook.office365.com>

Identifiant : prenom.nom@hes-so.ch (au format 8.8 selon instructions)

Accès aux serveurs et applications

Les étudiant·e·s ont accès aux applications suivantes via leur compte AAI :

- Cyberlearn pour les cours en ligne
- IS-Academia, pour la consultation des horaires, des notes, des documents personnels (attestations d'études, bulletins...), des évaluations de cours, etc.
- XL STAT
- Des ressources bibliographiques mises à disposition par la HES-SO et Changins

Équipement informatique

Chaque étudiant·e doit être équipé·e d'un ordinateur portable personnel dès le début de ses études à Changins. Le Service informatique vérifie que les caractéristiques techniques de l'équipement de chaque étudiant·e sont adéquates.

En cas d'achat, vous pouvez regarder les offres du projet Poséidon, auquel Changins participe, qui offre des prix préférentiels pour des PC ou des Mac portables auprès de certains fournisseurs. Il est possible de consulter les offres sur le site :

<http://poseidon.epfl.ch/francais/laptops/>

Accès au réseau internet

L'accès au réseau de l'école est libre.

Nom du réseau : CHANGINS-Guests

Mot de passe : il est affiché dans les diverses salles de cours.

Sécurité

Chaque PC portable accédant au réseau de l'école doit avoir une protection efficace contre les virus. L'école peut aider les étudiant·e-s à se procurer un antivirus et à le configurer. La mise à jour de l'antivirus et l'application des correctifs (patch) du système d'exploitation et des logiciels installés doivent être effectués régulièrement.

Réglementation et comportement numérique

Le bon fonctionnement des équipements informatiques est indispensable à la bonne marche de l'école. Les étudiant·e-s sont sensibilisés aux différents risques éthiques et de protection des données liées à l'utilisation des nouveaux outils numériques comme l'IA générative. (Document de référence : [Principes directeurs IA HES-SO](#))

Les étudiant·e-s reçoivent une charte informatique au début des études et doivent la lire et la signer.

La charte précise les limites de l'utilisation de l'IA générative dans les travaux et devoirs notés.

Toute infraction à cette charte pourra déclencher des procédures administratives allant jusqu'à l'exmatriculation. Sont réservées les mesures prévues dans le cadre de la loi en ce qui concerne des dégradations graves du système informatique, du piratage de logiciels ou la pratique d'actes illégaux.

En résumé, les étudiant·e-s ne doivent pas :

- Pirater ou tenter d'accéder à des serveurs internes à l'école ou externes, auxquels ils n'ont pas de droit d'accès explicite.
- Télécharger ou diffuser de manière illicite tous documents (logiciels, vidéos, musique, ouvrages, ...) qui ne respectent pas les lois sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs.
- Diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou se révéler contraires aux lois en vigueur ou à la morale.

Logiciels

Les logiciels nécessaires à la formation de l'école sont mis à disposition des étudiant·e·s et doivent être utilisés strictement dans le cadre des cours ou des projets donnés à Changins.

Une suite Office 365 est mise à disposition pour la durée des études. Il est possible de l'installer sur 5 périphériques (PC, Mac, tablette, smartphone) ; le lien pour le téléchargement est disponible depuis le Webmail. En cas de besoin, il est possible de vous adresser au service informatique de l'école à l'adresse : informatique@changins.ch.

Infrastructure

Ecole sans fumée

L'ensemble des bâtiments est non-fumeur. Des zones à l'extérieur sont prévues pour les fumeurs.

Ouverture des bâtiments

L'ensemble des bâtiments est ouvert de 7h30 à 18h00, les jours ouvrables.

Salles d'études

Trois salles d'études (salles 119*, 122 et BA-019) sont mises à disposition des étudiant·e·s de 7h30 à 20h15 hors week-end et vacances scolaires. (* hors cours).

Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Salles de cours

Les salles de cours utilisées sont ouvertes pour la durée des cours et fermées après utilisation.

Les salles doivent être laissées en ordre à la fin du dernier cours. Les papiers et autres détritiques sont à jeter dans la corbeille à papier ou dans les poubelles de recyclage (alu, papier, etc.). La vaisselle est à ranger ou à ramener à la cafétéria.

Tous les effets personnels sont à sortir des salles de classe. Ils seront ramassés par l'intendant et les étudiant·e peuvent durant le semestre venir les récupérer auprès de l'intendant. A la fin de chaque semestre, les effets personnels ramassés ne seront plus rendus.

Cafétéria Eldora

Une cafétéria (gérée par Eldora) est à disposition des étudiant·e·s, avec un prix préférentiel pour les repas sur présentation de la carte d'étudiant·e :

- Menu cuisine du monde : CHF 12.20
- Menu végétarien : CHF 11.20
- Menu street-food (Burger) : CHF 14.70
- Menu Carpaccio de bœuf : CHF 11.70
- Salades et sandwichs du jour

Une carte de fidélité donnant droit à un dessert tous les 10 menus vous sera proposée à la caisse d'Eldora.

Les menus sont consultables à l'adresse suivante : <http://agroscope-changins.eldora.ch> ou sur Pocket HES.

Il est strictement interdit de sortir la vaisselle de la cafétéria.

Ouverture de la cafétéria de 06h30 – 15h30
Repas de midi dès 12h00 et jusqu'à 13h00

Consommation de vin

Les étudiant·e·s qui apportent leurs propres bouteilles de vin pour leur consommation à la cafétéria doivent le signaler au restaurant Eldora et payer le droit de bouchon (CHF 10.-).

Espace pique-nique

Un espace pique-nique est à disposition dans la salle de la cafétéria ainsi que plusieurs fours à micro-ondes. Il faut apporter ses propres couverts. Merci de respecter les règles d'usage affichées à cet endroit.

Des tables sont également à disposition sur différentes pelouses de l'école.

Espaces étudiant·e·s

Des « espaces étudiant·e·s » sont à disposition durant les heures d'ouverture de l'école au 1^{er} étage et au rez-de-chaussée.

Un choix de journaux est mis à disposition des étudiant·e·s à l'espace étudiant du premier étage.

Panneaux d'affichage

Des panneaux d'affichage se trouvent dans le hall de l'école ; ils sont destinés à l'information générale, animations à Nyon, conférences, spectacles, offres de logement et sécurité.

Un panneau est également placé au premier étage à côté des casiers pour des offres d'emploi et de stage.

Un panneau est disponible et géré par les étudiants dans l'espace étudiant.

Bibliothèque

Les étudiant·e·s de l'école ont accès à la bibliothèque de Changins qui se trouve au 1^{er} étage.

Des ouvrages, périodiques, journaux et Travaux de Bachelor, sont consultables sur place ou peuvent être empruntés. Il est possible de consulter la liste des ouvrages disponibles en ligne :

<https://cloud9.bibliomaker.ch:30010/French/Main.htm>

Responsable

Madame Nicole Imfeld
nicole.imfeld@changins.ch

Horaires

Mardi : 13h00-17h00
Mercredi : 8h00-12h00

Respect de l'environnement

Afin de contribuer à un meilleur respect de l'environnement et à la diminution des frais généraux d'exploitation et de nettoyage, chacun·e est prié·e de jeter et trier ses déchets en les déposant dans les poubelles adéquates.

Courrier

Le courrier expédié par les étudiant·e·s peut être déposé à la réception. Il doit être affranchi.

Le courrier adressé aux étudiant·e·s est déposé dans les casiers qui se trouvent à l'espace étudiant.

Adresse
Changins
Haute école de viticulture et œnologie
Nom Prénom – Volée HES **_**
Route de Duillier 52
1260 Nyon

Travaux d'impression

Un copieur (impression, photocopie, scan) avec système à badge est à disposition au 1^{er} étage. Les badges peuvent être demandés auprès de la réception, contre une caution de 10 CHF. Il devra être restitué à la fin de vos études.

Le prix de la copie/impression (recto) est fixé ainsi :

- Noir et blanc : 5 cts
- Couleur : 10 cts

Les scans sont gratuits.

Le badge peut être rechargé (crédit par multiple de 5 CHF) en vous adressant à la réception.

Armoires personnelles (vestiaires)

Les étudiant·e·s peuvent disposer d'une armoire (vestiaire) située au premier étage de l'école pour y entreposer les bottes, habits de travail et matériel scolaire. Au retour des travaux pratiques, les bottes sont à laver au lave-bottes situé en face de l'entrée nord-ouest du bâtiment principal.

La demande de clé se fait auprès de l'intendant contre une caution de CHF 40.-

Véhicules, circulation, parking

Les places de parc réservées aux étudiant·e·s sont situées au nord-ouest de l'école, en face des villas. Elles sont payantes selon les tarifs « étudiant » suivants :

Demi-journée	CHF 5.-
Journée	CHF 8.-
Mois	CHF 30.-
Année académique (1 ^{er} septembre au 31 août)	CHF 200.-
Année académique pour les étudiant·e·s de première année	CHF 100.-

Les directives et le plan sont disponibles sous Cyberlearn :
Changins_Bachelor_Administration > Parkings - Directives et plan.

Sur toutes les voies de circulation du site de Changins, la vitesse est limitée à 30 km/heure. En cas d'accident pour cause d'excès de vitesse, notamment avec des véhicules agricoles, l'école et les institutions du site ne prennent aucune responsabilité.

Demande d'amélioration

Dans le souci constant d'améliorer ses prestations, Changins met à la disposition des étudiant·e·s un formulaire d'annonce d'anomalies et de suggestion d'amélioration.

Ce document se trouve sur Cyberlearn sur : **Changins_Bachelor_Administration**

Le formulaire rempli est à transmettre à l'assistante d'école par mail : martine.huber@changins.ch pour traitement. Pour préserver l'anonymat le formulaire peut être envoyé par le-la délégué·e de la volée.

Sécurité

Se référer aux instructions officielles, notamment aux consignes en cas d'incendie.

Consignes en cas d'incendie

1.1 Incendie maîtrisable = possibilité d'extinction sans quitter le feu des yeux

1 : ETEINDRE LE FEU avec des couvertures, seaux d'eau, extincteurs

2 : **SIGNALER LE SINISTRE** à la réception et au responsable concerné (*responsable sécurité, responsable du laboratoire, intendant*)

1.2 Départ de feu non maîtrisable

1 : DONNER L'ALARME (bouton poussoir si existant) ET APPELER LE 118 en indiquant nom, adresse, commune, ce qui brûle

2 : SAUVER LES PERSONNES

3 : SORTIR DE L'IMMEUBLE AU PLUS VITE EN FERMANT PORTES ET FENÊTRES. Rendez-vous sous les avant-toits de la ferme d'Agroscope, côté sud

4 : GUIDER ET RENSEIGNER les sapeurs-pompiers

1.3 En cas d'alarme incendie (sonnerie discontinue permanente)

1 : SORTIR DE L'IMMEUBLE AU PLUS VITE EN FERMANT PORTES ET FENÊTRES. Rendez-vous sous les avant-toits de la ferme d'Agroscope, côté sud

1.4 Contrôle des présences

Collaborer au contrôle des présences organisée par le personnel de Changins :

Enseignant·e·s → étudiant·e·s

Réception → visiteurs et éventuelles locations

Remarques :

Les boutons poussoirs sont directement reliés à la centrale d'alarme des pompiers. Ils ne sont pas directement liés aux klaxons d'évacuation.

Les klaxons d'évacuation sont activés manuellement par une personne responsable de la sécurité.

Exigences de sécurité aux laboratoires

Pour avoir accès aux laboratoires, le manuel de sécurité doit-être lu et être validé par l'assistant·e sécurité aux laboratoires ou le préposé à la sécurité de Changins, suite à la réussite d'un test.

Le test est effectué en ligne, il permet de vérifier que les règles et consignes de sécurité contenues dans le guide de sécurité ont été lues et assimilées afin de les appliquer

SSi le test n'est pas réussi, les étudiant·es n'ont pas accès aux laboratoires sans l'accompagnement d'une personne du corps enseignant.

En dehors des cours, l'accès est possible sous la supervision d'un·e enseignant·e. Le personnel du laboratoire concerné doit être informé. L'accès est possible durant les « heures de bureau » (8h00 - 17h00). En dehors de ces horaires, les étudiant·es doivent être accompagné·es.

Les laboratoires du rez-de-chaussée sont ouverts et fermés par l'équipe des laboratoires.

La pratique aux laboratoires se fait toujours avec une blouse. Si vous en possédez une, pensez à l'apporter.

Exigences de sécurité en cave

Règles de base pour l'accès à la cave

1. Ne jamais se rendre seul·e à la cave.
2. Port obligatoire de chaussures de sécurité ou antidérapantes.
3. Utilisation exclusive de l'espace et du matériel de Changins.

Accès en dehors des heures d'ouverture

- L'accès doit être organisé avec l'équipe de la cave de Changins.
- Il est possible d'obtenir un badge temporaire, remis contre-signature par la responsable.
- Le badge permet l'accès à la cave par la porte principale uniquement.
- La personne détentrice du badge est responsable de :
 - la sécurité des lieux, l'extinction des lumières, la fermeture du bâtiment après son départ, par la porte principale.
- Le badge doit être restitué en main propre et contre-signature.

Présence après le départ du dernier exploitant

- Un·e responsable est désigné·e.
- Cette personne doit informer la responsable de cave du motif de présence et l'heure de départ.
- Elle est responsable de :
 - la sécurité des locaux, l'extinction des lumières, la fermeture du bâtiment, et doit impérativement sortir par la porte principale.
- Cette personne doit informer la responsable de cave dès la sortie du bâtiment.

Consignes obligatoires pour les travaux pratiques de cave

Pour tous les cours de travaux pratiques de cave, les étudiant·e·s doivent impérativement respecter la consigne suivante :

- Port obligatoire de chaussures résistantes aux projections (type bottes en caoutchouc) et dotées de semelles antidérapantes de qualité.

Non-respect des consignes :

- Tout·e étudiant·e se présentant en cave sans chaussures conformes se verra refuser l'accès par l'enseignant·e responsable ou par le personnel de la cave.
- En cas d'accident survenu sans équipement adéquat, les assurances peuvent réduire considérablement leurs prestations.

Contacts utiles

Numéros de téléphone des responsables et collaborateurs·trices de la cave :

Agroscope		Changins	
Noms	Téléphone	Nom	Téléphone
Laurent Amiet	+41 (0)58 460 42 34	Julie Fuchs	+41 (0)22 363 40 62
		Antoine Hordé	+41 (0) 22 363 40 79

En cas d'urgence technique ou de problèmes majeurs dans le bâtiment en dehors des heures de travail, le numéro d'appel à contacter est le **+41 (0)79 351 24 27** (service de « piquet » Agroscope).

Divers

Droit à l'image et droit de diffusion

Au cours d'une année scolaire, les étudiant-e-s peuvent être photographié-e-s, filmé-e-s ou enregistré-e-s dans le cadre d'activités organisées par l'école ou placées sous la responsabilité de cette dernière (ex : cérémonie des promotions) et les images diffusées sur les supports de Changins. L'école s'engage à ne pas diffuser des images portant atteinte à la vie privée. Pour chaque reportage vidéo ou photo hors contexte, une autorisation est demandée aux participant-e-s.

Les étudiant-e-s ne peuvent pas enregistrer ou filmer un cours sans l'autorisation de l'enseignant-e et en aucun cas le diffuser, même aux autres participant-e-s.

Conseil représentatif de Changins

Un conseil représentatif, constitué de six membres, dont deux étudiant-e-s, a les compétences suivantes :

- A. Emettre des propositions sur toute question relative à l'école à l'intention de la Direction, ou, dans un second temps et si un intérêt prépondérant l'exige, à l'intention du Conseil de fondation via la Direction.
- B. Préaviser le plan de développement de l'école.
- C. Préaviser le mandat de prestations HES-SO - Changins.
- D. Se prononcer sur les grandes options budgétaires présentées par la Direction.
- E. Préaviser les propositions soumises par la Direction de l'école.

Il se compose d'un-e représentant-e :

- du corps professoral
- du corps des maitres d'enseignement
- du corps intermédiaire
- du personnel administratif et technique
- du corps étudiantin HES
- du corps étudiantin ES, B, M

AOC Changins

L'Association des Œnologues de Changins (AOC), constituée d'étudiant-e-s ES et HES, a pour but principal de défendre les intérêts des étudiant-e-s de CHANGINS. Elle encourage également à prendre conscience du rôle des étudiant-e-s au sein de l'école et offre des services pour améliorer et faciliter la vie dans l'école.

Le comité met tout en œuvre pour offrir la meilleure ambiance étudiantine possible, en organisant différentes activités tout au long de l'année académique, soit :

- des activités sportives (championnat inter-facultés de football, tournoi de pétanque, courses à pieds, etc.)
- des soirées
- autres selon imagination !

Logement

Dix chambres sont à disposition sur le site de Changins, dans deux villas. Pour connaître les disponibilités de ces chambres, merci de contacter la réception de Changins, par courriel : info@changins.ch.

Il est possible de loger dans la région chez l'habitant, en appartement ou en colocation. Une liste de chambres à louer peut-être demandée à la réception de l'école.

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à la Haute école de viticulture et œnologie de Changins sont éligibles pour un logement à la FMEL, plus d'informations sur <https://www.fmel.ch>

Vous pouvez également vous renseigner sur les sites internet suivants :

Ensemble avec toit	https://www.ensembleavec toit.com/
Roomgo	https://www.roomgo.ch
Roomlala	https://www.roomlala.ch/

Service social, aide

Jet service (CSP) : Informations et soutien gratuits aux étudiant·e·s de 16-25 ans

Avenue de Rumine 2

1005 Lausanne

Tél. +41 (0)21 560 60 30

courriel : jet.service@csp-vd.ch

internet : <https://csp.ch/>

Prévention des risques psycho-sociaux

L'école de CHANGINS encourage des relations de respect et de confiance au sein de l'école et veille à ce que chaque personne soit traitée de manière égale et équitable. La Direction de CHANGINS interdit toute discrimination ainsi que tout harcèlement sexuel ou psychologique (mobbing) au sein de l'école et souhaite que toutes les personnes puissent travailler et étudier à CHANGINS, dans un environnement respectueux et sûr. La Direction se réserve le droit de recourir à des mesures à l'encontre des personnes coupables de tels actes.

A qui s'adresser ?

A l'externe, CHANGINS met à disposition de ses étudiant·e·s un organisme de **personne de confiance externe**, disposant de toutes les compétences professionnelles nécessaires pour se charger des tâches suivantes en cas de conflits, de discrimination et de harcèlement sexuel ou psychologique :

1. Offrir aide, soutien et conseil à l'étudiant·e concerné·e.
2. Le conseiller et l'informer des moyens à disposition pour faire cesser le conflit, la discrimination, le harcèlement sexuel ou psychologique.
3. En cas d'accord de l'étudiant·e concerné·e, avertir la Direction de l'école. La personne de confiance externe ne traite pas des conflits académiques.

En cas de nécessité, vous pouvez prendre contact à choix avec Madame Chantal Pasquier ou M. Marc Rosset dont les coordonnées figurent sur leur site internet : <https://permanence-rps.ch/>. Vous trouverez aussi sur le site la présentation des personnes de confiance ainsi que différents outils RPS (Risque PsychoSociaux). Cette permanence téléphonique est **confidentielle** et gratuite pour les étudiant·e·s.

A l'interne, les étudiant-e-s peuvent s'adresser au responsable de leur filière ou à la répondante égalité-diversité de l'école (Florence Choffat, Responsable RH).

Activités sportives et culturelles

La ville de Nyon dispose d'infrastructures permettant de pratiquer de nombreux sports (piscines couverte et non couverte, terrain de beach-volley, Urban training, zumba, yoga (été), patinoire (hiver), voile, paddle, etc.) Plus d'information sur <https://www.nyon.ch/decouvrir-nyon/vie-sportive/>

Il est également possible de participer aux sports universitaires <https://sport.unil.ch>

La Ville de Nyon compte 6 festivals et 3 musées, mais aussi une bibliothèque, une ludothèque et de nombreuses salles de spectacle. Grâce à son riche tissu associatif, Nyon est une ville culturelle active. Toutes les infos sur : <https://www.nyon.ch/vivre-a-nyon/festivals-culture/>

Offres et bons plans de la HES-SO

De nombreuses offres et bons plans destinés aux étudiant-e-s de la HES-SO sont disponibles sur le site internet de la HES-SO (logiciels, ordinateurs, revues, librairies, car-sharing, langues, sports, etc.) :

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/etudier-a-la-hes-so/services-aux-etudiant-es/offres-et-bons-plans>

Carte d'étudiant-e internationale

La carte ISIC (International Student Identity Card) permet d'obtenir des remises sur les voyages, les loisirs et plein d'autres avantages – et ce non pas seulement en Suisse mais dans le monde entier ! Avec la carte ISIC, il est aussi possible de certifier officiellement votre statut d'étudiant-e partout dans le monde. La carte peut se commander sur : <https://www.isic.org/>